

# LA MUTUELLE DES MOTARDS LAURÉATE DU TROPHÉE « *ESPOIR MÉDIATION* » LORS DU SYMPOSIUM DE LA MÉDIATION PROFESSIONNELLE **// COMMUNIQUÉ DE PRESSE //**

## CONTACT PRESSE MUTUELLE DES MOTARDS

Laure Gelmini  
04 67 04 71 63  
presse@amdm.fr

**Le trophée « Espoir Médiation » récompense son engagement pour le développement de la médiation professionnelle au sein de sa structure. Une reconnaissance concrète des valeurs de solidarité et d'entraide portées par la Mutuelle, acteur de l'économie sociale et solidaire.**



## La récompense d'une démarche engagée

Les 18 et 19 octobre 2019, lors du Symposium de la Médiation à Rennes, le trophée «Espoir Médiation» a été remis à Guillaume Chocteau, vice-président de la Mutuelle des Motards.

« La médiation professionnelle est un véritable outil de qualité relationnelle pour tous les acteurs de la Mutuelle, salariés et délégués bénévoles. Elle participe à résoudre des conflits, à restaurer et maintenir une relation professionnelle de qualité. Sa mise en place est

une action cohérente avec les valeurs de solidarité et d'entraide que nous portons en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire » commente-t-il.

## À PROPOS DE LA MUTUELLE DES MOTARDS

Créée en 1983 par 40 000 membres fondateurs à l'appel de la FFMC (Fédération Française des Motards en Colère), l'assurance Mutuelle des Motards est le spécialiste de la protection des conducteurs de 2 et 3-roues motorisés. Développer la pratique du 2-roues à moteur et protéger ses sociétaires en concevant des produits d'assurance innovants sont les deux moteurs de la Mutuelle des Motards.

Dès sa création en 1983, la Mutuelle des Motards place l'humain, en interne comme en externe, au cœur de ses préoccupations. C'est donc naturellement qu'une démarche de médiation a été initiée, en articulation avec d'autres actions, dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines. En 2018, la Mutuelle a missionné des médiateurs professionnels pour des résolutions de litiges.

...

---

**/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE /**

---

...

Par la suite, le 8 janvier 2019, une convention a été signée avec les médiateurs professionnels de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation (CPMN), via l'association ViaMédiation. Dans cet accord, la Mutuelle s'engage à solliciter des médiateurs professionnels en cas de litiges lorsque ce sera nécessaire.

### **Un gage de confiance pour le futur de la Mutuelle**

Forte de cette reconnaissance, la Mutuelle des Motards compte poursuivre sa démarche. Son objectif : impliquer tous les acteurs de l'entreprise : dirigeants, membres du CSE, salariés et délégués bénévoles afin qu'ils s'approprient et appliquent les principes de qualité relationnelle au travail, en articulation avec les autres actions déjà entreprises au sein de la Mutuelle. Enfin, un indicateur RSE sera également mis en place.

